

fruit de son travail, il contribuera à améliorer sensiblement les conditions dans cette partie de notre pays, et le Canada tout entier profitera des avantages du transport à meilleur marché, pendant que l'expédition de nos produits dirigés vers nos ports nationaux apportera aux ports de Halifax et de Saint-Jean, ainsi qu'aux autres ports canadiens de l'Atlantique, un secours efficace et un rayon d'espoir en l'avenir.

Je ne connais rien des détails de la loi projetée, si ce n'est ce que nous ont annoncé les journaux, et je ne fais qu'ébaucher les grandes lignes de ce projet dont la réalisation serait d'une importance primordiale pour une vaste région, et l'une des plus anciennes de notre commune patrie. C'est là un acte de courage qui suscite la critique, mais j'espère que l'on ne perdra pas de vue le but que l'on se propose d'atteindre. L'on doit en agir ainsi, si l'on ne veut pas que la population des Provinces maritimes perde entièrement confiance en la bonne foi du reste du Canada.

Cette partie du discours du trône qui nous annonce que les autorités des diverses provinces seront appelées à discuter, dans une conférence, avec les autorités du Dominion, des amendements proposés à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne traite pas d'une procédure nouvelle. Cet Acte a déjà subi des modifications dans le passé, et, si je ne me trompe, toutes les provinces ne furent pas appelées à considérer ces modifications. C'était là, il me semble, une procédure dangereuse à suivre. Vers 1912, l'on établit une nouvelle base de la distribution des subsides aux provinces. Le Manitoba profita plus que les autres de ce remaniement. L'île du Prince-Edouard, ce jardin du Golfe, après des demandes réitérées, finit par obtenir \$100,000 de plus. Les autres provinces croyaient avoir des titres à faire valoir, mais on ne les consulta même pas. Vers le même temps, on agrandit les limites des provinces d'Ontario et de Québec, mais je doute qu'il y ait eu une conférence à ce sujet. Il n'y a nul doute qu'à cette conférence fédérale de toutes les provinces, celles-ci auront plusieurs questions à soumettre. J'ai même à l'idée plusieurs problèmes que songent à faire étudier certaines de nos provinces, et le débat sur ces problèmes ne pourra produire que de bons résultats.

Il a si peu de temps que je fais partie du Sénat qu'il serait téméraire de ma part d'apporter mon avis au sujet des réformes que l'on devrait y accomplir. Je crois qu'il n'y aurait pas de mal à suivre l'exemple que nous a donné la Grande-Bretagne dans sa réforme de la Chambre des Lords. Dans le peu de temps que j'ai passé au milieu de vous, j'ai pu, par observation, constater l'habileté dé-

L'honorable C.-W. ROBINSON.

ployée par les deux chefs et par un grand nombre de sénateurs des deux côtés de la Chambre, si l'on peut vraiment dire qu'il y a ici deux partis. Je conçois qu'il est difficile de croire que des hommes qui ont souvent et longtemps rompu la lance dans l'arène politique puissent mettre absolument de côté leur esprit de parti dès qu'ils ont franchi l'enceinte du Sénat, mais plus nous nous débarrasserons de nos préjugés de partisans, plus nous prouverons au peuple que nous constituons un corps utile et honorable. Les occasions où le Sénat doit affirmer son indépendance par ses actions, peuvent ne pas être très fréquentes, mais comme le frein de secours dans un automobile, il peut alors éviter une catastrophe.

Le gouvernement démocratique sous l'égide de la Couronne britannique est probablement le meilleur que ce vieux monde ait jamais conçu, et aucun autre mode de gouvernement n'a pu supplanter le mode des deux Chambres. Il y a des défauts dans ce mode comme dans tous les autres, et il y en aura toujours. Il serait peut-être bon d'apporter comme réforme des deux Chambres un règlement exigeant que ne pourront briguer les suffrages populaires que ceux qui ont fait des études d'économie politique.

Le corps politique d'un pays peut être comparé à un corps humain. Nous sommes comme les médecins et les chirurgiens d'une faculté cherchant à établir un diagnostic et à prescrire des remèdes sans avoir, dans bien des cas, la compétence requise. Si nous établissions des degrés de compétence nécessaire, et si nous obligeions tous ceux qui veulent entrer dans une carrière politique à subir un examen pour obtenir ces degrés, avant de mettre leurs noms sur la liste des candidats, que les méthodes suivies par le Parlement seraient changées! Que le volume du Hansard serait réduit! Que les démagogues jetteraient les hauts cris!... Mais pourquoi se livrer à des rêves irréalisables?

J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable M. Tessier:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.